



## AVIS DE COURSE



*Voile  
en Camargue*

**Samedi 14 et Dimanche 15 Juin 2025**

**Société Nautique Grau du Roi Port Camargue**

Yacht Club - Quai d'Escale 30240 Le Grau du Roi

Tél. : 04 66 53 29 47 - [contact@sngRPC.com](mailto:contact@sngRPC.com) - [www.sngRPC.com](http://www.sngRPC.com)

## AVIS DE COURSE TYPE RIR

Nom de la compétition : **LA GARDIANE** Grade : **5B**  
Dates complètes : **14 et 15 Juin 2025**  
Lieu : **Baie d'Aigues-Mortes et Baie des Saintes Maries de la Mer**  
Autorité Organisatrice : **S.N.G.R.P.C**

### Préambule

#### Prévention des violences et incivilités

La Fédération Française de Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants

#### 1. REGLES :

La régata sera régie par :  
les RIR  
le présent Avis de Course  
la fiche course

#### 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

##### 2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux **habitables jaugés OSIRIS**

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.

Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

##### 2.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne sur le site à <https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/> et sera à privilégier avec un règlement en ligne. Toutefois les procédures d'inscription et de paiement plus traditionnels seront toujours possible.

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits (inscription du bateaux et prise de licences journalières).

##### 2.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

A. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

B. Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile : la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

C. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros



- Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

### 3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de **40€/bateau**.

La place de port est comprise pour la nuitée aux saintes maries de la mer (**dans la limite de 20 bateaux**)

L'inscription sera effectuée à distance sur notre boutique en ligne sur notre site, sur le lien suivant <https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/> , au Secrétariat de la SNGRPC.

Date limite d'inscription : **Mercredi 11 Juin 2025 à 15H00**

Possibilité d'accueil gracieux des bateaux à Port Camargue 7 jours avant la régates et 7 jours après. Se renseigner auprès du Secrétariat du Club

### 4. PROGRAMME

**Samedi 14 Juin 2025: Port Camargue --> Les Saintes Maries de la Mer :**

9h00 à 9H30 : Accueil café

**09h30 : Briefing obligatoire**

10h30 : Mise à disposition sur l'eau. Départs en décalés, suivant votre horaire qui vous saura remis au briefing, pour l'aller et le retour

A l'arrivée sur Port Gardian : Run Final de Vitesse à l'arrivée aux Saintes Maries de la Mer (si la météo le permet), qui se déroulera devant la plage et matérialisera le TROPHEE Christophe SIMIAN.

18h30 : Apéritif devant la Capitainerie de Port Gardian offert par la SEMIS. Proclamation des résultats de la première course et remise du Trophée Simian.

20h00 : Repas au restaurant «L'Amirauté», ambiance flamenca. Prix 25 €/personne (inscriptions à <https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/> ou auprès du Secrétariat avant **Mercredi 11 Juin 2025 15h**)

**Dimanche 09 Juin 2024 : Les Saintes Maries de la Mer -->Port Camargue :**

09h30 : Mise à disposition sur l'eau. Départs en décalés suivant les horaires qui auront été indiqués au briefing.

15h30 : Remise des prix et classement général de la course.

### 5 FICHE COURSE

La fiche course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site internet de la SNGRPC et seront affichées le **Mercredi 11 Juin 2025 15h au plus tard**

### 6 CLASSEMENT

**6.1** Le système de classement utilisé sera le suivant : 1er 1 point, 2ème 2 points, etc ...

**6.2** Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

6.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

## 7. PROTECTION DES DONNÉES

**Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

**8. ETABLISSEMENT DES RISQUES :** *La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité.* En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

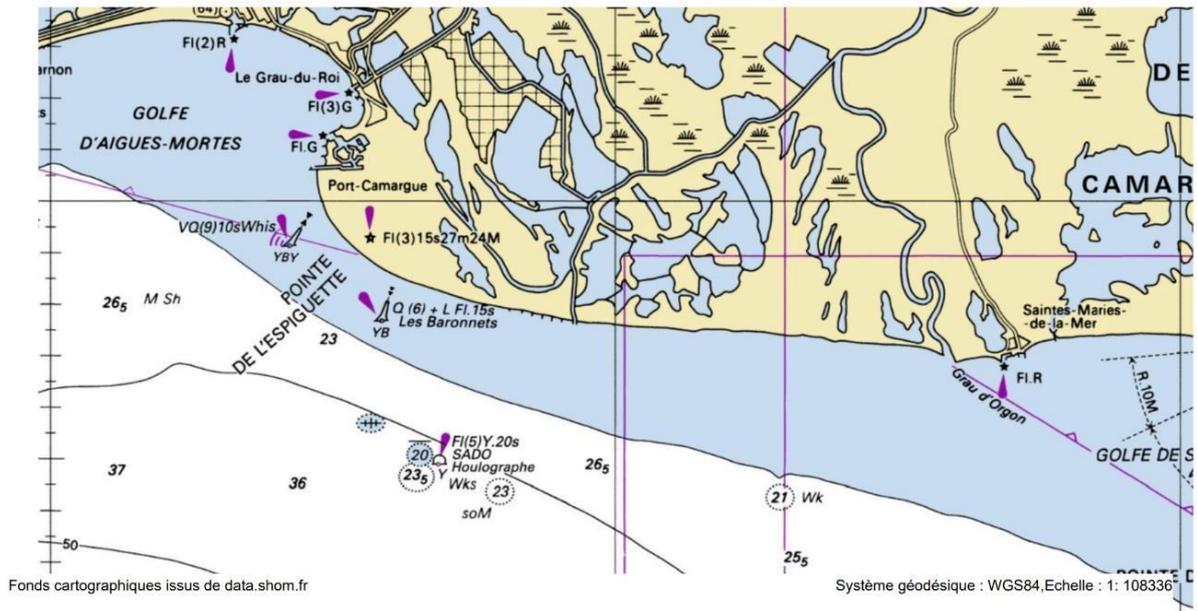
## 9. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

S.N.G.R.P.C.  
Quai d'Escale  
30240 LE GRAU DU ROI  
Tel : 04.66.53.29.47  
[contact@sngrpc.com](mailto:contact@sngrpc.com)



# ANNEXE 1 : ZONE DE COURSE



# ANNEXE 2 : RIR

## Les Règles d'Introduction à la Régate 2021-2024

Ces règles inspirées des RCV définissent les droits et devoirs des concurrents entre eux pendant cette compétition

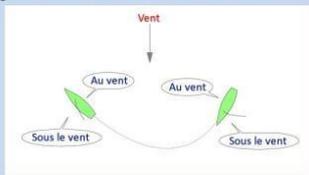
### Règles fondamentales

- A Vous devez apporter toute l'aide possible à toute personne ou à tout bateau en danger.
- B Vous devez respecter les principes de sportivité et de jeu loyal, c'est-à-dire ne pas tricher, respecter les règles, et effectuer une pénalité si vous réalisez que vous avez enfreint une règle.
- C Vous devez éviter toute collision avec un autre bateau.

### Quelques définitions

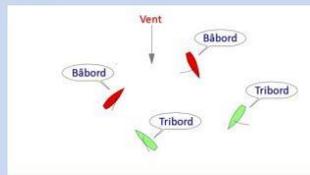
#### Sous le vent et Au vent :

Le côté *sous le vent* de votre bateau est le côté où se trouve votre grand-voile. Le côté *au vent* est l'autre côté.



#### Bâbord et Tribord :

Vous êtes *Bâbord* ou *Tribord* en fonction de votre côté qui reçoit le vent.



#### Engagement et Route libre Devant-Derrière :

Les bateaux ne sont pas engagés

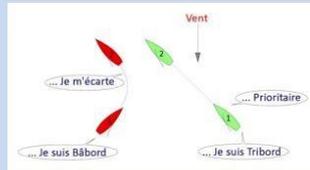
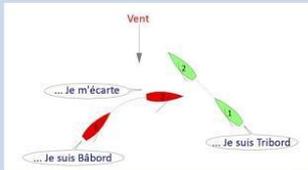


Les bateaux sont engagés



### Règles quand les bateaux se rencontrent

**1 - Bords opposés :** Lorsque vous-même et l'autre bateau êtes sur des bords opposés, si vous êtes *bâbord* vous devez vous maintenir à l'écart du bateau qui est *tribord*.

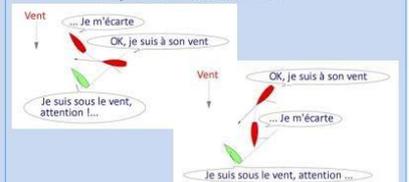


**2 - Même bord :** Lorsque vous-même et l'autre bateau êtes sur le même bord, vous devez vous maintenir à l'écart de l'autre bateau.

⇒ si vous êtes *derrière* lui



⇒ ou si vous êtes *au vent*

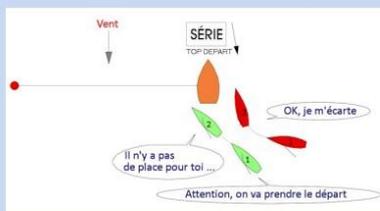


**3 - Changement de bord :** Lorsque vous changez de bord en virant de bord, vous devez vous maintenir à l'écart des autres bateaux.



**4 - Passer les marques et les obstacles :** Cette règle s'applique quand plusieurs bateaux passent ensemble une marque ou un obstacle, mais ne s'applique pas :

- ✳ à une marque de départ entourée d'eau navigable quand ils s'en approchent pour prendre le départ.



- ✳ à une marque au vent quand ils naviguent au près sur des bords opposés.

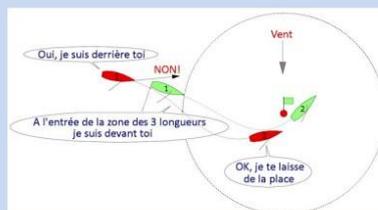


Pour passer une marque ou un obstacle, vous devez laisser de la place et vous écarter par rapport au(x) bateau(x) qui passe(nt) la marque ou l'obstacle, lorsqu'il(s) est(sont) :

⇒ engagé(s) entre vous et la marque ou l'obstacle.



⇒ devant vous.



**5 - Modification de route :** Quand vous êtes prioritaire et que vous modifiez votre route, vous ne devez pas gêner un autre bateau qui essaie de vous éviter.



### Autres règles :

La place à laisser doit être suffisante pour que les bateaux engagés à l'intérieur puissent passer la marque ou l'obstacle en toute sécurité sans toucher.

- ✳ Pour passer une marque, les positions « à l'intérieur/à l'extérieur » ou « devant/derrière » se jugent quand le premier bateau arrive dans la zone, c'est-à-dire à 3 longueurs de la marque (sauf pour les windsurfs)

En cas de doute sur l'engagement, on considérera que les bateaux ne sont pas engagés.

**6 -** Au signal de départ, vous devez être derrière la ligne de départ, sinon vous devez revenir complètement du côté pré-départ.

**7 -** Après le signal de départ, vous devez effectuer le parcours défini par les organisateurs de la course.

**8 -** Vous ne devez pas toucher une marque du parcours (sauf pour les windsurfs qui ont le droit).

**9 -** Si vous réalisez avoir enfreint une règle de priorité, vous devez effectuer une pénalité en faisant faire à votre bateau un tour complet, comprenant un virement de bord et un empannage.

**10 -** Si votre infraction a occasionné un dommage ou une blessure, vous devez abandonner la course.

**11 -** En cas de litige, vous pouvez vous adresser, après la course, à l'arbitre désigné. Les décisions de l'arbitre et des observateurs sont définitives.